



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : TARIFS D'ACCES A LA PATINOIRE A
COMPTER DU 6 DECEMBRE 2019

DÉCISION N° AU-19-459
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4934 en date du 12 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Maire-adjoint ;

VU la délibération du 11 avril 2018 relative au versement d'une subvention à l'association française de lutte contre les myopathies ;

CONSIDERANT l'installation provisoire d'une patinoire sur la place du Général-Leclerc, à Vincennes et son ouverture au public à compter du 6 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que les recettes résultant de l'exploitation de la patinoire les vendredi 6 et samedi 7 décembre 2019 seront reversées sous forme de subvention à l'association française de lutte contre les myopathies dans le cadre du téléthon 2019;

D É C I D E

DE FIXER à compter du vendredi 6 décembre 2019, les montants de l'entrée à la patinoire, comme suit :

- entrée à l'unité plein tarif : 6 € (billet de couleur *bleue*)
- entrée à l'unité tarif réduit (enfant de moins de 6 ans) : 4 € (billet de couleur *rose*)
- entrée gratuite correspondant à l'offre promotionnelle « pour 4 billets (plein tarif) achetés le 5^{ème} est gratuit » (billet de couleur *jaune*)

Ces tarifs comprennent la fourniture de patins à glace. Les usagers disposant de patins personnels ne pourront se prévaloir d'aucune réduction sur les tarifs précités.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des sports et des
relations internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191126-lmc1H6878H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/11/2019
Date de Publication : 26/11/2019